



Périgny  
sur Yerres  
.....  
Val-de-Marne

# PROJET EDUCATIF LOCAL



2025-2028

La réglementation concernant les mineurs accueillis hors du domicile parental s'inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Ce code prévoit, dans son article L 227-4, qu'un projet éducatif doit être établi.

Le décret n° 2006-923 du 26 Juillet 2006 complète cette disposition en précisant le contenu de ce projet qui doit être joint à la déclaration de tout accueil de loisirs (arrêté du 22 Septembre 2006) :

- Article R 227-23 : Le projet éducatif (...) est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant un des accueils mentionnés à l'article R 227-1. Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques des mineurs. Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.
- Article R 227-24 : Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.



L'élaboration du projet éducatif de Périgny-sur-Yerres s'inscrit dans ce cadre légal et vise à structurer et orienter les actions éducatives menées au sein des accueils de loisirs de la commune en tenant compte des besoins variés des enfants et en favorisant leur épanouissement personnel et collectif.

Ainsi, l'élaboration de ce projet éducatif ne se limite pas à la rédaction d'un document administratif, mais représente un véritable engagement à créer un cadre bienveillant et inclusif pour tous les enfants. Cela nécessite une écoute attentive des besoins des enfants, une implication des familles, ainsi qu'une réflexion continue sur les pratiques éducatives.

La vie des enfants est rythmée par différents temps : les moments en famille, à l'école, et lors des activités de loisirs. Ces espaces éducatifs complémentaires offrent aux enfants l'opportunité de cohabiter, d'échanger et de s'adapter aux règles établies par les adultes. Cela contribue à leur développement social et personnel.

L'équipe municipale a défini des valeurs éducatives essentielles, et elle a confié aux équipes d'animation la responsabilité d'en être les garantes. Ces valeurs incluent :

1. **Respect** : Encourager le respect de soi, des autres et de l'environnement.
2. **Épanouissement** : Promouvoir le développement des compétences et la confiance en soi à travers des activités variées.
3. **Inclusivité** : Favoriser l'accueil de tous les enfants, quelles que soient leurs différences.
4. **Solidarité** : Encourager l'entraide et le soutien entre pairs.
5. **Autonomie** : encourager et faciliter les initiatives et prises de parole.
6. **Responsabilité** : Apprendre aux enfants à prendre conscience de leurs actions et de leurs conséquences.
7. **Citoyenneté** : Favoriser la participation du jeune à la vie sociale et démocratique dans sa commune.

Ces valeurs guideront les actions et les interactions au sein des structures de loisirs, contribuant à créer un cadre harmonieux et propice à l'apprentissage et à la convivialité. La commune s'engage ainsi à offrir un environnement éducatif de qualité, où chaque enfant peut s'épanouir pleinement.



# LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

La commune de Périgny-sur-Yerres organise des accueils collectifs pour enfants et adolescents âgés de 3 à 17 ans.

## 1. Le fonctionnement général

### a) Accueil périscolaire

La commune met à disposition deux accueils périscolaires : l'un au sein de l'école maternelle et l'autre dans l'école élémentaire. Ces structures prennent en charge les enfants :

- Le matin, de 7h30 à 8h30.
- Pendant la pause méridienne, de 11h30 à 13h30.
- En fin de journée, de 16h30 à 18h45.

Le mercredi, les enfants sont également accueillis sur ces deux sites, de 7h30 à 18h45. Certains bénéficient d'un accueil à la journée complète, tandis que d'autres sont présents uniquement le matin ou l'après-midi. Les inscriptions sont gérées par les familles via un portail dédié.

### b) Accueil extrascolaire

Durant les vacances scolaires, les enfants sont pris en charge sur une large amplitude horaire, de 7h30 à 18h45 et sont regroupés à l'école élémentaire Georges HURE. En période estivale (juillet et fin août) ou lorsque les effectifs sont élevés, les accueils se déroulent dans les écoles maternelle et élémentaire. Les familles peuvent inscrire leur enfant pour la matinée, l'après-midi, ou à la journée, notamment lors des sorties. L'inscription via le portail famille est nécessaire pour garantir la réservation des repas et ajuster les équipes en conséquence.

Le Club Ados, destiné aux jeunes de 11 à 17 ans, fonctionne uniquement pendant les vacances scolaires. Les adolescents y sont accueillis dans la salle Bergart entre 9h et 18h.

## 2. Les moyens

### a) Les moyens humains :

Pour assurer un accueil de qualité, plusieurs équipes dédiées ont été mises en place :

- Équipe de restauration et d'entretien  
Composée de 8 agents à temps plein, elle prend en charge la préparation des repas et l'entretien des locaux (salles d'activités, espaces de restauration, sanitaires, dortoirs, infirmerie, couloirs, bureaux, etc.).
- Équipe d'animation
  - Pour l'école maternelle : 7 membres, incluant des animateurs et des ATSEMs.
  - Pour l'école élémentaire : 7 animateurs.

Pour le Club Ados : 2 animateurs dédiés

### b) Les moyens matériels

Les enfants sont actuellement accueillis dans les locaux des deux écoles, que ce soit pendant les périodes périscolaires et extrascolaires. À l'avenir, ils bénéficieront d'un nouveau site : la Maison de la Nature et de l'Environnement, actuellement en réhabilitation complète, qui accueillera les activités des mercredis et des vacances scolaires.

Le Club Ados dispose d'une salle d'activités de 70 m<sup>2</sup>, équipée d'une cuisine aménagée pour leurs besoins.

### c) Les moyens financiers :

Le budget annuel alloué aux accueils de loisirs pour mineurs s'élève à 1 500 000 euros. Ce montant couvre l'ensemble des frais de fonctionnement. En complément, une enveloppe moyenne de 40 000 euros par an est dédiée aux travaux et à l'achat de matériel d'investissement.



### 1. Être garant de la sécurité affective et morale de l'enfant

La sécurité affective de l'enfant est un besoin essentiel qui doit être scrupuleusement pris en compte par les équipes des accueils de loisirs.

C'est la fondation qui permet à l'enfant de développer une confiance en lui et dans les adultes qui l'entourent. Cette confiance est le socle qui soutient son envie d'explorer, de se lier à d'autres et d'appréhender le monde en toute sérénité.

Les équipes doivent veiller dès le premier contact à instaurer un rythme et un cadre qui rassurent autant l'enfant ou le jeune que ses parents. Cela suppose la mise en place de repères stables (temps, relations et lieux) et l'appropriation de limites (droits et devoirs, règles établies ou négociées et formalisées).

Chaque instant de la journée (repas, jeu, repos...) sont des opportunités de renforcer le sentiment de sécurité affective.

Chaque animateur, formé et sensibilisé aux besoins affectifs des enfants, doit faire preuve d'une attention particulière pour y répondre de manière adaptée. Il veille à guider l'enfant dans la compréhension de comportements respectueux envers ses camarades, en l'aidant à distinguer ce qui est acceptable ou non, comme ne pas frapper, mordre, insulter ou harceler autrui. En tant que garant des règles de bonne conduite, l'animateur encourage l'enfant à respecter un cadre moral fondé sur les principes de bienveillance et de respect. La sécurité affective implique également d'aider l'enfant à prendre conscience des comportements appropriés, afin qu'il se sente en sécurité et accompagné dans ses choix et ses actions.

Assurer la sécurité d'un enfant ne se limite pas à le surveiller pour éviter les chutes. Cela signifie aussi de prendre en compte ses besoins spécifiques, son état du moment, le contexte de la journée et l'environnement dans lequel il évolue. C'est lui offrir une écoute attentive et un espace de partage pour qu'il se sente compris. C'est également savoir faire preuve de fermeté quand cela est nécessaire, notamment lorsque sa sécurité est en jeu.

### 2. Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune

L'un des objectifs essentiels de l'éducation est de permettre à chaque enfant et jeune de s'épanouir personnellement, une condition indispensable pour favoriser son intégration sociale et l'ouverture aux autres.

L'épanouissement de l'enfant est d'abord conditionné par la prise en compte de ses besoins, en fonction de son âge, son degré de maturité ou à sa spécificité sociale et culturelle. Un enfant, un jeune qui s'épanouit est un enfant, un jeune qui se connaît, s'estime et affirme ce qu'il est, ce qu'il pense et ce qu'il aime, vis-à-vis de lui-même et avec les autres.

Cela suppose une diversité et une richesse dans ce qui lui est proposé afin que l'enfant puisse enrichir son horizon culturel et qu'il puisse faire des choix éclairés à partir de sa propre sensibilité. Mais aussi, un accompagnement éducatif sécurisant qui lui permette de se dépasser dans ce qu'il fait, condition pour qu'il mesure ce dont il est capable à un moment donné. Pour que l'enfant s'affirme, il doit être encouragé à s'exprimer à partir de modes d'expression variés (orale, motrice, sportive, artistique, donner son avis, se positionner). Cela suppose que son point de vue soit toujours pris en compte. Cet accompagnement est indispensable pour permettre à tout individu de prendre part à la vie collective.

### 3. Développer l'autonomie

L'enfant construit son rapport au monde dans des actions et des expérimentations. Il s'agit donc pour lui d'exprimer ses choix, de choisir, d'agir, de pratiquer, afin de lui permettre de faire sa propre expérience. C'est par ses expérimentations et les enseignements qu'il en tire, que l'enfant est amené à devenir critique sur son environnement et sur ses choix.

L'enfant doit donc pouvoir avoir des espaces facilitant des prises d'initiatives et de responsabilité, gages de l'affirmation de son autonomie. L'enfant doit également pouvoir se confronter aux autres pour construire et renforcer progressivement ses propres opinions et ses propres goûts. Cela suppose des espaces de parole, d'expérimentation et d'action prenant en compte le plus concrètement possible l'expression de tous (argumentation, formulation, propositions).

Permettre à l'enfant d'être autonome c'est aussi lui donner la possibilité de s'engager envers lui-même et envers les autres. L'enfant doit pour cela être encouragé à exprimer ses désirs et ses besoins, écouter ceux des autres, pour s'ouvrir au monde et lui faire assumer ses choix. Par ailleurs, le tâtonnement est un moyen privilégié pour l'enfant de s'appropriier le monde avec une certaine mais nécessaire insouciance : le droit à l'erreur est inhérent à l'expérience. L'apprentissage de la prise de responsabilité, de l'initiative doit donc pouvoir être vécu comme une réussite même si le projet n'a pu totalement aboutir. Cela reste toujours une situation porteuse d'enseignement si l'accompagnement de l'adulte permet à l'enfant d'explicitier le vécu de son implication et d'envisager une plus grande efficacité de son engagement.

### 4. Encourager la notion de solidarité

Au travers de ses expériences collectives, l'enfant et le jeune doivent pouvoir développer un esprit de solidarité dans des situations diversifiées.

Cela suppose d'échanger, de partager, de construire et de faire avec les autres. Cette coopération doit donner l'occasion de s'aider, s'entraider, mutualiser ce que chacun sait ou sait faire ; autant de situations qui permettent d'acquérir le sens de l'intérêt collectif.

Faciliter l'engagement du jeune, c'est également l'inciter à participer et à s'investir dans des actions intégrées à la vie de la cité en développant les accompagnements nécessaires. Il lui faut apprendre à vivre le collectif de façon positive.

C'est aussi une manière de lutter contre l'isolement lorsque la solidarité se développe de manière privilégiée dans l'initiative collective.



La valorisation de ces actions devrait susciter des nouvelles envies d'investissement et d'engagement. Pour répondre à ces notions éducatives, l'enfant et le jeune doivent notamment apprendre à défendre une décision collective qui peut être différente de leur choix personnel, prendre part aux responsabilités nécessaires pour la réussite du groupe. Cela induit de la part des adultes d'accorder à chacun, suivant ses demandes, les temps et espaces nécessaires d'écoute, de réconfort et de régulation dans les situations de demandes, de souffrance sociale, mais aussi d'être vigilant à toutes formes d'exclusions sociales, culturelles, économiques.

## 5. Développer l'esprit citoyen

Dans le cadre des actions qui sont développés dans l'ensemble des structures enfance-jeunesse, au sein du conseil municipal jeunes et du conseil consultatif jeunes.

Il s'agit d'amener l'enfant, le jeune à comprendre le sens de la notion de citoyenneté et lui donner envie de l'exercer pleinement. Il s'agit donc de mettre en œuvre une véritable action éducative de longue durée qui s'inscrit dans l'évolution du jeune au travers de toutes les étapes de l'enfance puis de l'adolescence et enfin qui vont le mener à devenir un jeune adulte intégré dans la vie de sa commune.

Tout au long de son évolution personnelle, le jeune fait des expériences en accueils de loisirs, au club ados ou au sein des deux instances citoyennes où l'on apprend ensemble, dans le respect de principes qui permettent à chacun de s'épanouir et de connaître et reconnaître les autres. Le jeune trouve sa place dans le groupe, sans renoncer pour autant à sa singularité. Il y apporte ses connaissances, sa culture, tout en intégrant les exigences de la vie en collectivité.

Le jeune citoyen en devenir prend progressivement conscience de ses droits, de ses devoirs et de ses responsabilités. Il expérimente au contact des autres ses capacités à agir et à collaborer, les exerce et les améliore à l'occasion de différentes activités. Son parcours lui permet aussi d'apprendre à accepter la diversité des opinions ainsi que les désaccords, en privilégiant l'écoute et le débat. Il lui donne les moyens d'adopter un comportement réfléchi et responsable et de développer son esprit critique.

La participation du jeune à la vie sociale et démocratique dans sa commune est une volonté assumée par l'ensemble de élus de Périgny-sur Yerres. Il bénéficie des liens noués avec les animateurs, l'équipe municipale et d'autres partenaires extérieurs tels que les membres associatifs...). Le parcours de l'enfant puis du jeune en devenir prend place dans le projet éducatif qui s'inscrit dans les grandes orientations de la politique éducative.

## 6. Être garant des valeurs de la laïcité

Principe inscrit à l'article premier de la constitution Française, la laïcité garantit la liberté de conscience et protège la liberté de croire ou de ne pas croire. Ce principe républicain est établi par la loi de séparation des Églises et de l'État depuis 1905. Il en résulte la neutralité de

l'Etat, le respect de toutes les croyances et l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction de religion.

Depuis la loi du 15 mars 2004, l'Etat impose dans l'ensemble des lieux publics et de surcroît dans les accueils de loisirs ou périscolaires certaines règles : « En encadrant le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse ». La loi protège la liberté de conscience des enfants et des jeunes qui fréquentent les structures de toute forme de pression, d'emprise idéologique ou de prosélytisme.

Charge à chaque agent de la collectivité de faire respecter ces principes fondamentaux.

## 7. Favoriser la communication et les échanges

L'épanouissement de l'enfant, dans le respect de ses besoins fondamentaux, reste dépendant du climat qui règne entre les professionnels et les parents. Le dialogue, parfois au quotidien pour les plus jeunes, entre les équipes et les parents est primordial pour le bien-être de l'enfant.

L'objectif reste avant tout d'instaurer une relation de confiance pour assurer la meilleure cohérence éducative possible. Les élus portent le projet éducatif municipal et décident de ses orientations. Ils sont à l'écoute des besoins des familles, des enfants et des jeunes. Ils peuvent être un relais entre les services et les parents.

Les agents municipaux, en contact avec les enfants et les jeunes, assurent les fonctions d'élaboration et de réalisation des projets émanant de la politique enfance jeunesse de la commune à laquelle ils participent comme force de proposition.

Les partenaires institutionnels (Caisse d'allocations familiales, Direction Jeunesse et Sports, ...) délivrent les autorisations nécessaires et accompagnent l'accueil des enfants. Ils sont des partenaires incontournables de la commune.

Les partenaires locaux, associations et écoles notamment, sont sollicités dans le cadre du projet global municipal.



Pour chaque tranche d'âge, les objectifs éducatifs de la commune doivent permettre d'accompagner le développement global de l'enfant en prenant en compte ses besoins émotionnels, cognitifs, sociaux et physiques. Ces objectifs, tout en étant spécifiques à chaque âge, doivent aussi s'inscrire dans une vision d'ensemble du parcours éducatif, en lien avec les valeurs précitées.

### 1. De 0 à 3 ans

#### • Développement de sa personnalité, de ses relations affectives

L'enfant est aux premières étapes de la construction de sa personnalité. Durant cette période les équipes devront être vigilantes au bon développement de ses relations affectives, indispensable pour favoriser son bien-être.

#### • Son apprentissage : la stimulation à travers la communication

L'enfant ne cesse d'apprendre. Il apprend avec les autres à la maison, à la crèche puis à l'école. Les échanges de regard, les mots que l'on adresse aux nourrissons, les expressions du visage... C'est cela qui leur permettra ensuite de s'ouvrir au monde et de développer ultérieurement d'autres compétences.

#### • La sécurité avant tout

Ils doivent être sous haute surveillance, le tout petit se développe très rapidement et acquiert une grande mobilité. Il faut favoriser les repères, privilégier une ambiance sereine, rassurante et sécurisée. Organiser des relations stables mais également poser clairement les limites

#### • Découvrir le monde

Il faut diversifier et adapter les activités (cinq sens), favoriser la manipulation, la création, l'imitation, favoriser la stimulation, l'exploration, l'éveil, la sensibilité par une démarche ludique. Stimuler la parole, le langage, la rencontre avec le livre.

Cela suggère une appropriation progressive de la vie en commun et des limites posées par l'adulte. Il faut préparer l'enfant à évoluer dans un groupe par le vécu d'expériences, être en relation avec l'autre.



## 2. De 3 à 6 ans

### • Développer des actions de projets qui visent à permettre à l'enfant un développement psychomoteur

Il a appris à faire du tricycle, s'habiller, manger seul taper dans un ballon avec son pied, lancer une balle avec ses mains, monter des escaliers.... Il est nécessaire de lui permettre de poursuivre ses découvertes et expérimenter en répondant à sa curiosité.

### • Stimuler la créativité et l'imaginaire

Proposer des activités artistiques, des jeux symboliques et des moments de jeu libre où l'enfant peut s'inventer des histoires et des rôles. Il s'agit également d'encourager la manipulation, l'imitation, la création, l'expérimentation sensorielle en favorisant une démarche ludique.

### • Sur le plan social

L'enfant affirme son identité et exige de faire les choses seul. Il aime les jeux d'imitation (jeux de rôles, jeux symboliques). La vie sociale s'intensifie avec l'entrée en maternelle pouvant être perçue comme subie au départ. Il faut permettre à l'enfant de partager des expériences, de se confronter, de s'approprier des règles collectives. C'est aussi la période où l'enfant est réceptif pour développer des projets qui font place à l'imaginaire.

Du point de vue intellectuel et du langage Il est en plein dans la période du pourquoi ? et pose beaucoup de questions. Il veut en effet savoir comprendre l'utilité des choses. Il apprend à dessiner des objets des personnages, des animaux. Il faut reconnaître les goûts propres de l'enfant et le développement de son autonomie. Il faut également offrir un environnement riche en langage et en expériences nouvelles, notamment en matière de lecture et d'interactions verbales et favoriser l'expression individuelle en l'aidant à formaliser ses demandes, répondre par un accompagnement individualisé, encourager et valoriser les initiatives.

## 3. De 6 à 11 ans

### • Développement psychologique

L'enfant ne confond plus le réel et l'imaginaire, raisonne et développe sa personnalité. L'enfant a toujours besoin d'une sécurité affective et cognitive. Il prend conscience que ses actes ont une conséquence, c'est le début de la conscience morale. Il intègre ce qui est permis, mal, bien ou défendu. Cette évolution amène à une confrontation avec ses pairs. L'enfant est en pleine recherche de la norme et de l'originalité. Il faut l'aider à la création et à l'expression, à écouter et prendre en compte tout en vérifiant et explicitant la faisabilité. Il faut aider l'enfant à comprendre et à organiser les connaissances et la gestion de l'espace-temps et lui permettre d'affirmer ses propres opinions.

### • La socialisation

L'adulte joue un rôle de référent et de facilitateur des échanges. Il propose des activités ludiques, techniques et scientifiques qui favorisent les interactions entre les enfants. Ces

activités doivent inclure des moments de jeu de rôle, de calme, de rêverie, ainsi que des occasions de rencontres où se créent des défis et des alliances.

Il est important de promouvoir la prise de responsabilité et l'autonomie à travers une organisation structurée. Les enfants doivent apprendre à juger de la pertinence des règles, à en comprendre les raisons et à en apprécier la justification. Il est essentiel de soutenir la relation d'aide, de coopération et de concertation, tout en encourageant l'intervention de médiateurs et la participation des enfants à l'élaboration des règles.

C'est également une période clé pour établir des repères clairs et fixes. Un environnement stable et structuré, auquel l'enfant peut s'identifier, est primordial pour l'aider à construire son propre cadre de référence. Il est nécessaire de répéter régulièrement les interdictions et de veiller à la non-négociabilité des règles établies, afin de garantir un cadre sécurisant et cohérent.

- **Encourager la prise de responsabilité**

Mettre en place des actions qui responsabilisent l'enfant (rangement, organisation d'activités collectives, gestion de son emploi du temps).

#### 4. De 11 à 17 ans

- **Développement de la confiance**

Les adolescents sont dans une période de transition et de grands changements et ce, tant sur les plans corporel, hormonal que psychologique. Ils sont dans une grande quête identitaire.

- **Accompagner la construction de l'identité**

Offrir un environnement où les adolescents peuvent s'exprimer, échanger, et se confronter à différentes idées et valeurs, tout en étant accompagnés dans leur quête d'identité.

- **Proposer un cadre**

Il faut répondre aux sollicitations collectives, accompagner les initiatives, aider le collectif à assumer ses choix, réguler les relations, susciter l'entraide, concrétiser les règles de vie en société, créer des événements rassembleurs avec implication, valoriser les actions menées.

- **L'autonomie**

Donner la place à l'expérimentation. Leur donner davantage de responsabilité et développer des projets en collaboration avec eux, leur demander de s'impliquer dans les démarches d'élaboration.

- **Encourager la prise d'initiatives**

Instaurer des règles de vie claires est essentiel pour que le jeune n'adopte pas de comportement excessif. Etablir avec le jeune le cadre de son quotidien peut grandement l'aider à prendre de bonnes décisions.

Expérimenter une diversité d'activités et de projets pour lesquels ils doivent être les instigateurs et les moteurs pour qu'ils aboutissent.

### • Expérimentation

Guider le jeune pour qu'il comprenne les conséquences de ses actes par la responsabilisation et lui permettre de réparer ses erreurs.

### • La responsabilisation : Faire confiance en établissant une sorte de contrat moral

Le jeune est à un stade où il a besoin de s'affirmer. Il a besoin de se confronter à l'adulte. Il faut aider le jeune à formaliser son expression en appréciant ses demandes en l'aidant à concrétiser, en faisant confiance, en aidant à mesurer les risques, en l'aidant à assumer les choix et les actions qu'ils induisent.



### • Le respect

L'adolescent doit apprendre à se respecter lui-même, à valoriser ses choix, son corps, et ses opinions tout en respectant ceux des autres. Ce processus passe par des échanges où les jeunes peuvent exprimer leurs idées tout en apprenant à écouter et accepter les différences. L'adulte doit être un modèle de respect et de bienveillance, en guidant les adolescents dans leurs interactions quotidiennes.

Il est important de rappeler régulièrement l'importance de respecter les règles établies dans les espaces collectifs (écoles, centres de loisirs, activités sportives, etc.). Cela inclut le respect des horaires, des équipements, des espaces communs, et des décisions prises en groupe. L'adolescent doit comprendre que le respect des règles permet une meilleure harmonie et coopération dans un environnement partagé.

Le respect passe également par la capacité à se mettre à la place des autres, à comprendre leurs émotions et leurs besoins.

Les adolescents doivent être éduqués aux enjeux du respect de la diversité et de l'égalité, qu'il s'agisse de respect des origines, des croyances, de l'orientation sexuelle ou du genre. Des actions préventives contre le harcèlement scolaire et les discriminations doivent être mises en place pour créer un environnement sûr et respectueux pour tous les jeunes.

Le respect ne se limite pas aux relations humaines, il inclut également le respect de l'environnement. Encourager les adolescents à prendre soin de leur cadre de vie (espaces publics, nature, etc.) et à adopter des comportements responsables vis-à-vis de l'environnement est une façon de les sensibiliser à l'importance du respect dans un sens plus large.

### • La vie de groupe

Le jeune doit pouvoir affirmer sa personnalité et son désir d'intégration dans un groupe social. Il faut faciliter l'expression et la confrontation d'idées, permettre d'assumer des rôles ou des fonctions avec prise de responsabilité, reconnaître les spécificités de groupe. Prévenir des

conduites à risque : l'abus d'alcool la consommation de substances psychoactives et la sexualité sans protection.

- Programmer des temps d'échange, de communication

Il s'agit de favoriser la prise de responsabilités, d'encourager l'initiative et de susciter une réflexion critique sur la pertinence des règles existantes.

Il convient d'apporter un soutien à ceux qui en ressentent le besoin, de les guider dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, et d'encourager l'initiative. Cela implique de créer une dynamique d'entraide, de respect mutuel, de concertation et de valorisation. Être à l'écoute, ouvert au débat, informer et proposer des outils de prévention sont essentiels.

Il est également nécessaire d'accompagner les jeunes dans leurs initiatives, de les aider à surmonter les éventuels échecs, et de programmer des temps réguliers de discussion et de partage.



Garant de la politique enfance-jeunesse de la commune, l'équipe municipale a ainsi pour rôle de formaliser les valeurs éducatives, socle de son projet éducatif local.

Ainsi, la priorité du service Enfance-Jeunesse est de favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes au sein des structures d'accueil. Pour mesurer cet objectif central, les observations et le suivi réalisés par les équipes d'animation joueront un rôle clé. En complément, la concrétisation des objectifs fixés dans le présent projet éducatif constituera un deuxième axe d'évaluation, visant à démontrer la cohérence et l'impact global du projet.

L'évaluation s'organisera autour des points suivants :

- **Pour les équipes de direction et d'animation** : Analyse du nombre et de la nature des projets mis en œuvre en lien avec les objectifs éducatifs et besoins fondamentaux précisés au travers des âges. Cette évaluation portera également sur l'impact des actions menées sur les enfants et les familles, les stratégies pédagogiques utilisées pour atteindre les objectifs, ainsi que le niveau d'implication des animateurs.
- **Pour les partenaires** : Élaboration d'un bilan des initiatives menées en collaboration, avec un focus sur les résultats obtenus et les axes de coopération à renforcer.
- **Pour les enfants** : Organisation de moments d'échange entre les enfants et les animateurs afin d'évaluer les activités, recueillir leurs retours d'expérience, et mesurer leur satisfaction et leur engagement.
- **Pour les parents** : Mise en place d'espaces de discussion, tels que des rencontres informelles et des cafés parents, pour recueillir leur avis et leur ressenti sur les actions menées, tant de manière formelle qu'informelle.

Pour garantir la pertinence de cette évaluation, une grille d'évaluation sera élaborée en collaboration avec les équipes. Cette grille permettra de réaliser un bilan intermédiaire au bout de deux ans, visant à ajuster ou réorienter les objectifs si nécessaire. Ce bilan sera présenté aux équipes de direction et aux partenaires pour un suivi partagé.

Enfin, un bilan final, réalisé à la fin des quatre ans du projet, viendra évaluer l'ensemble des objectifs poursuivis, avec une approche à la fois qualitative et quantitative. Ce document de synthèse sera diffusé à l'ensemble des équipes et des partenaires afin de partager les résultats et identifier les perspectives d'amélioration futures.





**Service Enfance Jeunesse**

Mairie – Rue Paul Doumer  
94520 PERIGNY-SUR-YERRES

[enfance.jeunesse@perigny-sur-yerres.org](mailto:enfance.jeunesse@perigny-sur-yerres.org)

01.45.98.60.15

Horaires :

Lundi mardi, jeudi, vendredi :

8h15-12h30 et 14h-17h30

Mercredi : 8h-12h30